

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction et de signature

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 janvier 2022 portant délégation partielle de fonction et de signature à Monsieur Christian BRASSAC, vice-président.

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Christian BRASSAC, vice-président, du 22 juillet au 1^{er} août 2024 inclus, délégation partielle de fonction et de signature est donnée à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, vice-président, pour les affaires relevant du ressort de Monsieur Christian BRASSAC.

Fait à Strasbourg, le 16 JUL. 2024

Pia IMBS



Transmis en préfecture le : 16 JUL. 2024

Publié à compter du : 16 JUL. 2024

Notifié le : 16 JUL. 2024

Certifié exécutoire le : 16 JUL. 2024

(articles L 2131-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées